

sidérables de services et de personnel, notamment à l'étranger, source d'ambiguïté aux yeux de nos partenaires étrangers. Les pays étrangers pourraient trouver ce système trop compliqué—reproche souvent adressé d'ailleurs au système d'éducation très décentralisé du Canada. En outre, s'il est probable que les organismes culturels fédéraux trouveraient facile d'entretenir des relations avec les organisations non gouvernementales et la communauté artistique en général, ils éprouveraient sûrement beaucoup de difficulté dans leurs relations avec les gouvernements provinciaux et municipaux au Canada et avec les gouvernements étrangers. Enfin, l'étalement des responsabilités affaiblirait l'image de marque du Canada à l'étranger, à une époque précisément où de nombreux autres pays se tournent vers le bilatéral, pour contrebalancer, sans doute, la prolifération d'accords multilatéraux qu'échappent à l'influence individuelle des pays.

L'autre solution serait de créer un nouvel organisme, disons un Institut canadien des relations culturelles internationales. On pourrait démontrer qu'un tel organisme jouirait d'une certaine autonomie, qu'il occuperait une place plus visible sur la scène internationale, qu'il pourrait intensifier la concentration des ressources dans les domaines et les pays qui revêtent une importance stratégique pour le Canada et qu'il aurait de plus l'avantage d'être rattaché au ministère des Affaires extérieures de façon à maintenir la soudure essentielle entre programmation et diplomatie. Deux questions resteraient toutefois sans réponse: la première concerne la compatibilité d'un organisme distinct avec l'importance croissante que les pays attachent aux relations d'État à État et la seconde, sa compatibilité avec le rôle des chefs de nos missions diplomatiques, qui sont responsables de l'ensemble des intérêts canadiens dans leur circonscription d'accreditation, y compris la conduite de la diplomatie culturelle.

Si le système en place avait été suffisamment mis à l'épreuve et avait échoué, il serait opportun d'envisager d'autres solutions. Mais tel n'est pas le cas. En fait, les possibilités du système actuel n'ont pas été épuisées, avant tout parce que le Ministère ne dispose pas encore des ressources financières et humaines et des biens d'équipement pour exécuter le travail d'une façon digne des besoins internes du pays et de ses responsabilités et intérêts externes.

En 1975, le Ministère était prêt à exécuter son man-

dat culturel. Il avait préparé un plan quinquennal détaillé et, comme le déclarait M. Allan MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'époque, dans un discours prononcé à l'Université d'Édimbourg:

« L'activité des Canadiens dans le domaine culturel et l'intérêt qu'ils manifestent pour ce qui s'y passe connaît incontestablement, à l'heure actuelle, un essor sans précédent . . . Il nous est apparu que la politique étrangère de notre Gouvernement devait refléter cette expansion et cette diversification des activités canadiennes à caractère culturel et en projeter la substance et l'originalité sur la scène internationale. *Pour cette raison le Conseil des ministres a approuvé en principe la mise en oeuvre d'un plan quinquennal visant à diversifier les relations culturelles du Canada avec l'étranger.* »

Malgré l'approbation de principe du Cabinet, les fonds nécessaires à l'exécution de ce plan quinquennal ne purent être dégagés. L'ambiance était déjà, comme aujourd'hui, à l'austérité en sorte que les contraintes budgétaires ont empêché le Ministère de faire progresser les relations culturelles du Canada avec l'étranger à un rythme équivalant à celui du développement de la culture au Canada même.

Le Ministère a parfaitement conscience que ses efforts en vue de développer les relations culturelles internationales devront désormais s'ajuster aux réalités économiques. Il faudra manifestement trouver de nouvelles sources de revenus, se guider sur l'effet multiplicateur des fonds disponibles au pays et à l'étranger, les utiliser au meilleur de leur rendement dans les différentes parties du monde et, d'accord avec la nouvelle politique de bilatéralisme, accorder une attention prioritaire aux relations avec certains pays en particulier.

Moyennant un soutien financier raisonnable, le Ministère a bon espoir d'introduire la culture canadienne sur la scène mondiale. Il dispose déjà en bonne partie des éléments requis pour traduire dans la réalité de demain les possibilités actuelles du Canada. Comme le dit ailleurs le présent document, ces éléments sont une infrastructure internationale, un Bureau des relations culturelles internationales important, un noyau de personnel qualifié, une expérience de consultation et de coordination, au pays et à l'étranger, et enfin un plan de développement à long terme souple. Par-dessus tout, le Ministère a une perspective d'ensemble et la volonté de coopérer avec les institutions publiques et privées afin que notre pays acquière la présence culturelle internationale qui lui est nécessaire et